



Concours photos à Bluffy

Thème "LA DELICATESSE"

Ouvert à tous
du 1er janvier au 24 mars 2024
Le Mai, le Joli Mai

Règlement :
www.bluffy.fr



Dans le cadre
de l'événement
"Le Mai, le Joli Mai"
organisé les 25 & 26 mai
2024 à Bluffy

Dans le cadre de la manifestation « **Le Mai, le joli Mai... à Bluffy** », les 25 & 26 mai 2024, un concours photo est organisé par la mairie de Bluffy auquel toute personne peut postuler.

Les enfants de moins de 12 ans pourront concourir dans une catégorie spécifique dans le cadre de cette exposition.

Le thème proposé cette année est « LA DELICATESSE »
La date limite pour concourir est fixée au 24 Mars 2024

Le photographe peut interpréter librement le thème (réalisme, imaginaire, poétique, humour, couleur ou noir et blanc, etc.). Le candidat s'engage à avoir pris lui-même la photo qui présente la réalité initiale.

Le format (portrait, paysage, carré, etc.) n'est pas imposé mais toutes les photos sélectionnées seront incluses dans le format paysage au sein des dimensions 100x150. Elles seront imprimées sur toile, et exposées dans un parcours forestier situé au-dessus du quartier « Le Béchet », proche de la Mairie, et ce durant tout l'été 2024.

Modalités d'envoi :

- Envoi par courriel de 3 photos maximum, mais une seule photo pourra être présélectionnée. Un texte (obligatoire), de maximum 100 signes (soit environ une ligne), explicitera, en s'appuyant du thème « La Délicatesse », l'intention, la démarche du photographe, sans que ce soit descriptif. Il sera imprimé sous la photo sélectionnée. Afin que le jury ne soit pas influencé par le nom du photographe, la photo sera anonymisée et numérotée pendant le weekend du 25 & 26 mai.
- Envoi recommandé par « Wetransfer », JPEG ou TIFF. La photo doit être remise accompagnée du nom prénom et du texte d'intention. Contact uniquement par courriel : lemailejolimai@bluffy.fr

Postuler et/ou être exposé n'implique aucun frais pour le candidat.

Si votre candidature est sélectionnée, nous vous enverrons les éléments complémentaires à signer : convention, règlement, droit à l'image. Le jury de la sélection des postulants est composé d'une commission spécifique nommée par la Mairie.

Le gagnant au concours est désigné le jour de la clôture de la manifestation (26 mai 2024). Il n'y a pas de remise de prix en valeur ou en bien. Le jury de l'exposition est composé par les visiteurs de l'exposition. (*Modalités en Mairie de Bluffy*).

Les enfants de moins de 12 ans qui veulent concourir participeront dans une catégorie spécifique et leurs photos retenues seront visibles sous le préau de la Mairie. Le thème et les modalités d'envoi sont les mêmes que pour les adultes. Le tirage sera par contre de dimension 20/30. Pour les mineurs, la signature du représentant légal est demandée.

Les enfants de plus de 12 ans concourent avec les adultes.

A la fin de l'été, les candidats sélectionnés auront un mois pour récupérer sans frais leur photo exposée stockée dans les locaux de la Mairie.